



# DIETHYLE OXYDE ANHYDRE

SI004.1L

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :	Diéthyle oxyde anhydre
Code Produit :	SI004.1L
Numéro CAS :	60-29-7
N° Index :	603-022-00-4
N° REACH :	01-2119535785-29-XXXX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances
----------------------------	--

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	<b>SORDALAB</b> 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : <a href="mailto:chimie@sordalab.com">chimie@sordalab.com</a>
-----------	--

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:	+33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------------	----------------------

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Liquides inflammables (Catégorie 1), H224

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### **Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Pictogramme



Mention d'avertissement  
**Danger**

Mention de danger  
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.

Informations Additionnelles sur les Dangers  
EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **2.3 Autres dangers**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.1 Substances**

Synonymes : Ether diéthylique anhydre  
Ethoxyéthane anhydre  
Formule :  $C_4H_{10}O$   
Poids moléculaire : 74.12 g/mol  
N° CAS : 60-29-7  
N° EINECS : 200-467-2  
N° Index : 603-022-00-4  
N° REACH : 01-2119535785-29-XXXX

#### **Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008**

Composant	Classification	Concentration
<b>Diéthyle oxyde</b>		
N° CAS : 60-29-7 N° EINECS : 200-467-2 N° Index : 603-022-00-4 N° REACH : 01-2119535785-29-XXXX	Flam. Liq. 1; Acute Tox. 4; STOT SE 3; H224, H302, H336, EUH019, EUH066	≤100%

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### **5.4 Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour les précautions, voir section 2.2

#### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à l'air. Sensible à la chaleur. Sensible à la lumière.

Classe de stockage : Liquides inflammables.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Diéthyle oxyde	60-29-7	TWA	100 ppm 308 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
	Remarques	Indicatif		
		STEL	200 ppm 616 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Indicatif		
		VME	100 ppm 308 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	200 ppm 616 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites réglementaires contraignantes		

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

##### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

##### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

##### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) Aspect	Forme: Liquide
Couleur:	Incolore
b) Odeur	Douce, Ether
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	-116°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	34,6°C
g) Point d'éclair	-40°C - coupelle fermée
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieure	48% (V)
Inférieure :	1,8% (V)
k) Pression de vapeur	189 hPa à 0 °C 389 hPa à 10 °C 563 hPa à 20 °C 863 hPa à 30 °C 1228 hPa à 40 °C 2311 hPa à 60 °C
l) Densité de vapeur	2,56 (Air = 1,0)
m) Densité relative	0,710 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
n) Hydrosolubilité	65 g/l à 20°C - Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1,1
p) Température d'autoinflammabilité	170°C
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations concernant la sécurité**

Densité de vapeur relative 2,56 - (Air = 1.0)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### **10.1 Réactivité**

Donnée non disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

#### **Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Contient le(s) stabilisant(s) suivant(s): BHT (1 ppm).

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Oxydants, Acides forts.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - 1215 mg/kg (OCDE ligne directrice 401)

CL50 Inhalation - Souris - 30 min - 31000 ppm

Remarques: Effet comportemental: Convulsions ou action sur le seuil de la crise d'épilepsie

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 32000 ppm

DL50 Dermale - Lapin - > 14,2 g/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin - Résultat: Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin - Résultat: Pas d'irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Test in vivo - Souris

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. (OCDE ligne directrice 429)

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Souris - Embryon - Inhibition de l'ADN

#### **Cancérogénicité**

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

#### **Information supplémentaire**

RTECS: KI5775000

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Toux, douleurs à la poitrine, Troubles respiratoires, Vertiges, Somnolence.

Tout contact avec les yeux peut provoquer : Rougeur, Provoque des larmes, Vue brouillée.

Tout contact cutané prolongé ou répété provoque perte des graisses naturelles et dermatite.

Foie - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

## SECTION 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 2560 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 165 mg/l - 24 h (DIN 38412)

Toxicité pour les algues

NOEC - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - >100 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité Résultat: - Difficilement biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ( $\log Pow \leq 4$ ).

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

ADR/RID: 1155

IMDG: 1155

IATA: 1155

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: ÉTHER DIÉTHYLIQUE

IMDG: DIETHYL ETHER

IATA: Diethyl ether

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: I

IMDG: I

IATA: I

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Donnée non disponible

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox. Toxicité aiguë

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Flam. Liq. Liquides inflammables

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.